

**Attention : la disposition des données sur le tableau a été modifiée**

<b>Ajustement applicable aux taux compris dans le Recueil des tarifs de camionnage en vrac</b>				
Mois	Prix de référence de 2018 0,904 \$ + 10% (0,994 \$) 0,904 \$ -10% (0,814 \$)	Prix moyen du carburant du mois précédent	Écart	Ajustement
Mai 2017	0,861 \$	0,933 \$	8,33%	0,00% <sup>(1)</sup>
Juin 2017	0,861 \$	0,905 \$	5,16%	0,00% <sup>(1)</sup>
Juillet 2017	0,861 \$	0,847 \$	-1,63%	0,00% <sup>(1)</sup>
Août 2017	0,861 \$	0,844 \$	-1,97%	0,00% <sup>(1)</sup>
Septembre 2017	0,861 \$	0,873 \$	1,39%	0,00% <sup>(1)</sup>
Octobre 2017	0,861 \$	0,914 \$	6,16%	0,00% <sup>(1)</sup>
Novembre 2017	0,861 \$	0,927 \$	7,67%	0,00% <sup>(1)</sup>
Décembre 2017	0,861 \$	1,019 \$	18,35%	2,10% <sup>(2.a)</sup>
Janvier 2018	0,904 \$	1,027 \$	13,61%	0,00% <sup>(3.c)</sup>
Février 2018	0,904 \$	1,076 \$	18,98%	2,32% <sup>(2.a)</sup>
Mars 2018	0,904 \$	1,042 \$	15,27%	2,32% <sup>(3.a)</sup>
Avril 2018	0,904 \$	1,059 \$	17,15%	2,32% <sup>(3.a)</sup>

- (1) Lorsque l'écart entre le prix moyen du carburant du mois précédent et le prix de référence est compris entre -10% et 10%, aucun ajustement n'est applicable.
- (2) Lorsque l'écart entre le prix moyen du carburant du mois précédent et le prix de référence est de plus de 10 % et qu'il n'y avait pas d'ajustement le mois précédent ;  
<sup>(a)</sup> L'ajustement calculé est applicable si celui-ci est de 1 % ou plus.
- (3) Lorsque l'écart entre le prix moyen du carburant du mois précédent et le prix de référence est de plus de 10 % et qu'il y avait un ajustement le mois précédent ;  
<sup>(a)</sup> l'ajustement du mois précédent est maintenu si l'écart entre l'ajustement calculé et l'ajustement du mois précédent est de moins de 1 %  
<sup>(c)</sup> aucun ajustement n'est appliqué si l'écart entre l'ajustement calculé et l'ajustement du mois précédent est de 1 % ou plus et que l'ajustement calculé est de moins de 1%

Attention : la disposition des données sur le tableau a été modifiée

Ajustement applicable aux taux compris dans le Recueil des tarifs de sel et de calcium et le Recueil des tarifs de neige et de glace				
Mois	Prix de référence 2017-2018 0,980 \$ + 10 % (1,078 \$) 0,980 \$ - 10 % (0,882 \$)	Prix moyen du carburant du mois précédent	Écart	Ajustement
Mai 2017	0,980 \$	0,933 \$	-4,82%	0,00% <sup>(1)</sup>
Juin 2017	0,980 \$	0,905 \$	-7,61%	0,00% <sup>(1)</sup>
Juillet 2017	0,980 \$	0,847 \$	-13,57 %	0,00% <sup>(2.b)</sup>
Août 2017	0,980 \$	0,844 \$	-13,88%	0,00% <sup>(2.b)</sup>
Septembre 2017	0,980 \$	0,873 \$	-10,92%	0,00% <sup>(2.b)</sup>
Octobre 2017	0,980 \$	0,914 \$	-6,73%	0,00% <sup>(1)</sup>
Novembre 2017	0,980 \$	0,927 \$	-5,41%	0,00% <sup>(1)</sup>
Décembre 2017	0,980 \$	1,019 \$	3,98%	0,00% <sup>(1)</sup>
Janvier 2018	0,980 \$	1,027 \$	4,80%	0,00% <sup>(1)</sup>
Février 2018	0,980 \$	1,076 \$	9,76%	0,00% <sup>(1)</sup>
Mars 2018	0,980 \$	1,042 \$	6,33%	0,00% <sup>(1)</sup>
Avril 2018	0,980 \$	1,059 \$	8,06%	0,00% <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Lorsque l'écart entre le prix moyen du carburant du mois précédent et le prix de référence est compris entre -10% et 10%, aucun ajustement n'est applicable.

<sup>(2)</sup> Lorsque l'écart entre le prix moyen du carburant du mois précédent et le prix de référence est de plus de 10 % (en valeur absolue) et qu'il n'y avait pas d'ajustement le mois précédent ;

<sup>(b)</sup> Aucun ajustement ne s'applique si l'ajustement calculé est de moins de 1 %.